

La VIE 17 septembre 2013

Nouvelle ouverture sur la question des divorcés remariés ?

Aymeric Christensen



ServizioFotograficoOR/ CPP/CIRIC

Lundi 16 septembre, les 1200 prêtres du diocèse de Rome avaient rendez-vous avec leur évêque, qui se trouve être le pape, à la basilique Saint-Jean-de-Latran. Cette rencontre devait être diffusée en direct par les médias du Vatican, mais elle s'est finalement tenue en privé, à la demande des prêtres. Différents médias, de [Radio Vatican](#) à l'agence [I.Media](#) ([reprise par l'Apic](#)), ont cependant pu recueillir quelques-unes des déclarations fortes de François au clergé romain.

Le pape s'est ainsi exprimé longuement sur la « *fatigue du coeur* » éprouvée par certains prêtres – mentionnant notamment une lettre reçue quelques jours plus tôt. Mais l'échange s'est concentré sur cinq questions posées par l'assistance, qui ont permis au pape d'aborder différents thèmes et problèmes pastoraux rencontrés au quotidien par le clergé romain, mais beaucoup plus généralement par l'Eglise catholique toute entière.

C'est ainsi qu'il a abordé largement la question de l'accueil des divorcés remariés. Cette problématique, très souvent évoquée dans l'Eglise, pose de nombreuses difficultés dans les diocèses et les paroisses avec l'augmentation ces dernières décennies du nombre de divorces, y compris chez les croyants. En effet, le mariage étant chez les catholiques un sacrement indissoluble, ceux qui se séparent et se remarient se trouvent dans une situation où ils ne peuvent plus recevoir les sacrements – notamment la communion – à moins que leur premier mariage ne soit reconnu comme « *nul* » canoniquement par un tribunal ecclésiastique (reconnaissance qui ne peut aboutir qu'après des démarches généralement longues de plusieurs années). Des voix s'élèvent régulièrement pour demander un assouplissement des règles à leur égard, soulignant la souffrance de ces fidèles qui le ressentent parfois comme une mise au ban de la communauté chrétienne.

Ce « *sérieux problème* », le pape semble tout disposé à s'en saisir. Soulignant que son prédécesseur, Benoît XVI, avait déjà cette question « à cœur », François a rappelé le fait qu'il ne pouvait pas être « réduit seulement au fait de recevoir ou non la communion. Car celui qui pose le problème en ces termes n'a pas compris quel est le vrai problème ». Ces précautions prises, le pape a néanmoins reconnu que « l'Église doit faire quelque chose pour résoudre les problèmes des nullités » de mariage, appelant par exemple à « trouver une autre voie, dans la justice » pour ces reconnaissances, aux démarches administratives très lourdes et pas toujours accessibles à ceux qui n'ont pas les moyens de les entreprendre dans les villes où se trouvent les tribunaux compétents en la matière.

Pour montrer sa volonté de faire avancer la réflexion, le pape François a rappelé que la [commission de huit cardinaux](#) qui doit se réunir au tout début du mois d'octobre afin de travailler à la réforme de la Curie travaillera également sur ce sujet, comme il l'avait déjà annoncé dans l'avion qui le ramenait du Brésil à l'issue des Journées mondiales de la jeunesse. Le pape devrait également convoquer un synode sur la famille, durant lequel le thème ne pourrait évidemment pas être éludé.

Qu'en sera-t-il véritablement ? Il est encore trop tôt pour savoir si ces déclarations, fortes mais dépourvues d'avancées concrètes, constituent une véritable ouverture et si le problème des divorcés remariés trouvera réellement une solution dans les prochaines années. Il est en revanche évident que le pape se préoccupe véritablement de cette « *périphérie existentielle* », selon sa formule phare qu'il a de nouveau utilisée pour rappeler l'importance pour l'Église d'aller au devant des personnes qui se sentent en marge. Voici [ce qu'il en disait](#) fin juillet, à son retour de Rio de Janeiro : « *On doit regarder cela dans la totalité de la pastorale du mariage. Entre parenthèses, les orthodoxes ont une pratique différente. Ils suivent ce qu'ils appellent la théologie de l'économie et offrent une deuxième possibilité. Je crois que ce problème doit être étudié dans le cadre de la pastorale du mariage. (...) On se marie sans maturité, sans s'apercevoir que c'est pour toute la vie ou parce que, socialement, l'on doit se marier. Cela entre dans la pastorale du mariage, comme le problème judiciaire de la nullité des mariages* »